

GUIDE PRATIQUE

# ACCESSION MAÎTRISÉE





## FACILITER **LE PARCOURS RÉSIDENTIEL** POUR NOS CLIENTS

### DÉFINITION

L'accession à prix maîtrisé est un dispositif mis en place **par la Ville de Toulouse**, et étudié au niveau de la Métropole.

Elle favorise le parcours résidentiel en permettant aux foyers aux revenus intermédiaires de devenir propriétaires plus facilement, sans exigence de primo-accession.

Avec ce dispositif, les **accédants** peuvent acheter un logement neuf à un prix très intéressants, inférieur à celui du marché. Ce montant est défini par la ville.

Ce dispositif permet ainsi au plus grand nombre d'accéder à la propriété et réaliser un 1<sup>er</sup> achat tremplin pour l'avenir.

### POUR QUI ?

L'accession maîtrisée est réservée :

- Aux ménages aux **revenus intermédiaires** ne dépassant pas les revenus PLS Accession (année N-1 ou N-2)
- A l'achat d'un bien occupé en **résidence principale**



### AVANTAGES



- ce dispositif permet aux personnes éligibles de se **constituer un patrimoine** pérenne
- avec un **prix au mètre carré plafonné**, il offre la possibilité avec un même budget de prétendre à un **logement plus grand** et **mieux localisé**
- l'accession maîtrisée est compatible avec le **Prêt à Taux Zéro** PTZ+ qui permet de financer **jusqu'à 40%** du montant de votre achat **sans aucun intérêt ni frais bancaires** (sous condition d'éligibilité)
- sous certaines conditions, les Toulousains pourront également profiter du **PAT - Prêt Accession Toulousain**, une aide à la pierre proposée par la mairie.



## LES OBLIGATIONS

Pour bénéficier de l'accèsion maîtrisée, certaines conditions doivent être respectées

- être **accédant** à la propriété
- occuper le logement en tant que **résidence principale** pendant 5 ans minimum. Une revente peut toutefois être envisagée en cas de changement de situation\*.
- choisir un **logement neuf** qui respecte les **réglementations techniques RT2012**
- respecter les **plafonds de ressources** du PAS (prêt à l'accèsion sociale)

\* Cas de revente autorisée avant expiration du délai de 5 ans : adjudication judiciaire de logement, décès de l'acquéreur ou d'un descendant direct faisant partie du ménage, mobilité professionnelle (>70km), chômage (>1an), invalidité reconnue, divorce, dissolution d'un pacte civil de solidarité



## LES PLAFONDS DE RESSOURCES

NOMBRE DE PERSONNES DESTINÉES A OCCUPER LE LOGEMENT		Zone A	Zone B1 (secteur Toulouse)	Zone B2
	1 personne	37 000 €	30 000 €	27 000 €
	2 personnes	51 800 €	42 000 €	37 800 €
	3 personnes	62 900 €	51 000 €	45 900 €
	4 personnes	74 000 €	60 000 €	54 000 €
	5 personnes	85 100 €	69 000 €	62 100 €
	6 personnes	96 200 €	78 000 €	70 200 €
	7 personnes	107 300 €	87 000 €	78 300 €
	À partir de 8 personnes	118 400 €	96 000 €	86 400 €



## À TOULOUSE

Le prix du mètre carré ne doit pas excéder **3 000 €**

Seule la surface utile sera comptabilisée dans le calcul, après déduction des annexes



RETROUVEZ TOUS NOS PROGRAMMES ÉLIGIBLES !

[www.saint-agne.com](http://www.saint-agne.com)



**SAINT-AGNE**  
GROUPE IMMOBILIER

93 rue Edmond Rostand 31200 TOULOUSE

---

**05 61 61 61 61**  
**[www.saint-agne.com](http://www.saint-agne.com)**

